

# Partager le Wifi

## Le wifi pour qui ?

L'internet n'est plus un gadget depuis longtemps, c'est même devenu un moyen de communication aussi courant que le téléphone dans les années 80.

Les particuliers ont de plus en plus d'appareils à connecter pour naviguer sur le web mais aussi échanger des emails, rester en contact par messagerie instantanée, ou pour jouer.



Les professionnels utilisent également l'internet au quotidien afin de pouvoir rester en contact avec le bureau, l'agenda de l'entreprise et les indispensables courriers électroniques.

Offrir le service de l'internet sans fil à ses clients n'est pourtant pas un acte aussi anodin que de lui fournir de l'électricité ou de l'eau chaude. Dans ce marché le pire et le meilleur

se côtoient : du bricolage familial inefficace aux projets démesurés ou inadaptés. La réglementation entraîne de multiples contraintes qui sont trop souvent ignorées par facilité.

**Répondre à ces besoins, c'est se démarquer de la concurrence et attirer une nouvelle clientèle.**

## Quels sont les risques ?

### Sommaire :

	page	
Le wifi pour qui ?	1	On pense tout de suite au pire mais il n'y a pas que les improbables terroristes ou pédophiles qui peuvent vous nuire : une simple insulte sur un forum visant un homme politique ou le téléchargement du dernier film sorti peuvent vous attirer des ennuis conséquents.
Quels sont les risques ?	1	Deux grandes catégories principales de menaces :
Quels sont les obligations ?	2	<b><u>Les cyber-crimes</u></b> :
Technique et sécurité	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'activité pédophile, que ce soit par la connexion à des sites d'échange de fichiers, usurpation d'identité sur des messageries instantanées ou sur des forums...</li> <li>• Le crime organisé et le terrorisme.</li> </ul>
Ce qu'il ne faut pas faire	2	<b><u>Les cyber-délits</u></b> :
Offrir le wifi	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le piratage en général incluant le spam, la diffusion de virus, l'intrusion illicite dans des réseaux privés (y compris le vôtre), etc.</li> <li>• La diffusion de propos diffamatoires, xénophobes, antisémites sur l'internet, les atteintes à la vie privée...</li> <li>• L'utilisation de votre accès pour faire des téléchargements illégaux. Il s'agit surtout de la copie des œuvres protégées par des droits d'auteurs.</li> </ul>
Vendre le wifi	2	
Le marché du wifi	3	
A propos de JiceTek	4	
Le wifi par JiceTek	4	

## Quelles sont les obligations ?

### Enregistrement des logs :

Pour des raisons légales liées à la sécurité votre fournisseur d'accès internet (Orange, Free, Neuf, etc.) est contraint d'enregistrer tout le trafic effectué depuis votre connexion. Lorsque vous fournissez un accès Wifi à partir de votre connexion vous endossez les mêmes responsabilités et les mêmes obligations. En cas de problème votre opérateur ne pourra pas différencier les utilisateurs qui font usage de votre connexion internet et portera la responsabilité sur la seule personne qu'il connaît : c'est-à-dire **vous**. C'est donc à vous d'enregistrer les journaux de trafic des connexions de vos clients tel que prévu par la loi. Sur commission

rogatoire ou réquisition judiciaire vous devez être en mesure de présenter ces enregistrements. La période légale de conservation de ces informations est d'une durée d'un an. Ce minimum devient également le maximum si des données à caractère personnel y sont écrites.

### Authentification des utilisateurs :

Vous devez mettre en place des moyens d'identification technique et authentifier tous les utilisateurs qui se connectent à votre service d'accès internet. Si des données personnelles sont collectées il faut en outre déclarer le système auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et des Libertés).

### Les spams (courriers indésirables) :

Vous devez déployer et configurer un serveur de mail anti-spams afin d'interdire l'envoi de spams depuis votre connexion. Bien que cette exigence subsiste elle n'est plus d'actualité car la technologie et les comportements ont évolué et rares sont les installations ouvertes au public permettant l'envoi d'email de manière non sécurisée.

### Le téléchargement illégal :

Vous devez veiller à pourvoir interdire les téléchargements illégaux depuis votre connexion. Ce point est une exigence ajoutée en 2009 par la médiatique loi « HADOPI », ou plus formellement loi n°2009-669.

## Technique et sécurité

### Débit :

Quand on ouvre tous les robinets la pression de l'eau chute. Pour une connexion internet c'est pareil : chaque appareil connecté au réseau deviendra autant de « robinets » ! Avant d'envisager de partager une connexion il est nécessaire d'estimer au plus juste quels vont être les besoins maximum en terme de débit afin de choisir un ou plusieurs fournisseurs d'accès.

### Assistance :

Lorsque vos clients auront des difficultés à se connecter c'est vers vous qu'ils vont se tourner pour avoir de l'aide. Pour minimiser ce temps il va falloir une procédure de connexion aussi simple que possible.

### Réglementation :

Comme définit par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), toute installation doit être conforme à la réglementation

concernant l'émission d'ondes, notamment en termes de puissance émise ou de fréquences utilisées.

### Sécurité :

Vous n'aimeriez sans doute pas que vos clients puissent voir les fichiers, photos et autres documents (comptabilité,...) que vous partagez sur votre réseau ? La mise en place de règles de sécurité ayant pour but d'isoler les clients entre eux et du réseau de l'hébergeur permet d'éviter bien des ennuis.

## Ce qu'il ne faut pas faire

Il m'arrive d'entendre :

- « *Je n'ai besoin de rien car ma box possède une fonction wifi et je n'ai qu'à donner le code qui est écrit dessus pour que mes clients bénéficient de l'accès à internet* »

Techniquement, c'est vrai, ça fonctionne, et la majorité de vos clients, des gens que vous ne connaissez pas, sont

sûrement des gens dignes de confiance. Mais est-ce qu'ils vous disent ce qu'ils ont fait avec votre accès internet ?

Non, bien sûr.

Confier la clé WEP de sa box personnelle (ou tout autre accès non filtré à votre connexion internet) expose directe-

ment votre responsabilité car aucune des obligations légales n'est respectée.

C'est un peu comme prêter sa voiture à des inconnus en espérant qu'ils ne se feront pas flasher par un radar, ne renverseront personne, ne braqueront pas une banque, etc.

## Offrir le Wifi

Dans [un sondage paru sur Businessmobile](#) en 2008, 84% des sondés (plus de 94% en France) déclaraient qu'ils étaient plus enclins à acheter des produits et services à un commerçant offrant gratuitement l'accès au Wifi.

Opter pour le Wifi gratuit n'est donc pas seulement une charge mais aussi une source indirecte de profits. De plus, un client n'aura pas la même exigence de résultat pour un service qui ne lui coûte rien. En cas de dysfonctionnement de l'ins-

tallation ce sera autant de déception en moins.

L'accès internet par wifi gratuit devient graduellement le standard dans les métiers de l'hébergement et certaines chaînes de restauration rapide.



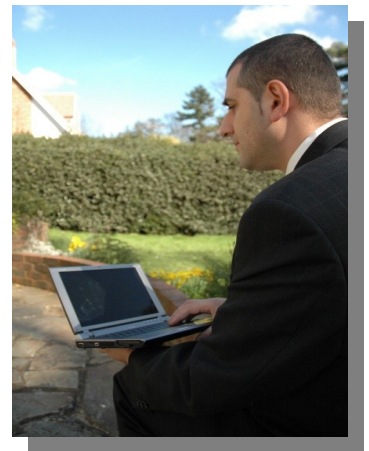
## Vendre le Wifi

S'équiper représente un certain investissement et il est normal d'espérer pouvoir le rentabiliser par la vente du service aux clients comme les péages sur les autoroutes. Beaucoup d'intermédiaires espèrent pouvoir partager avec vous le gâteau des bénéfices en vous proposant de leur déléguer certains aspects de

votre service comme par exemple la gestion de la sauvegarde distante des journaux de trafic, ou l'authentification des clients par SMS.

La vente du service peut se faire selon divers moyens comme un ticket prépayé avec les identifiants de connexion pour une durée

prédéfinie. Sachez cependant que pour fournir un service payant en continu il vous faudra choisir des fournisseurs d'accès à l'internet offrant des garanties de service plus sérieuses que pour le grand public car en cas de dysfonctionnement il vous faudra parfois gérer les litiges par des remboursements.



## Le marché du Wifi

Il faut distinguer les opérateurs et les installateurs.

Les opérateurs fournissent sous forme d'abonnement tout ou partie de la gestion du service et l'équipement réseau. Parfois ils se chargent également de la location de l'accès internet (la ligne téléphonique dans le cas de l'ADSL) ce qui leur reporte intégralement la responsabilité légale. Cette façon de s'équiper est fréquente dans les chaînes hôtelières ou de restauration car elle présente l'avantage de conserver la capacité d'endettement dans des postes plus propres au cœur de métier comme acheter des matelas pour un hôtel ou de la vaisselle pour un restaurant.

L'inconvénient de ce système est de revenir plus cher que de posséder son installation.

Un installateur se charge de déployer et éventuellement de maintenir les équipements. Etre propriétaire de son installation et gérer soi-même le service est souvent la solution la plus économique pour un établissement individuel. De plus, la qualité fournie aux clients est mieux maîtrisée : absence de publicité, gratuité ou non partage des gains, etc.

C'est sensiblement la même logique que pour l'achat d'un véhicule : une société préférera la location longue durée de son parc automobile et payer une charge

mensuelle alors qu'un particulier s'orientera plutôt vers la propriété.

Certains fournisseurs d'accès internet grand public intègrent aussi dans leur matériel une fonction « hotspot ». Les avantages de cette solution sont la facilité de mise en place et aucun frais supplémentaire en matériel. Elle a également son lot d'inconvénients : difficulté d'étendre la zone couverte par le wifi, service limité aux clients de l'opérateur internet (Free par exemple), service payant (Orange ou Neuf), ou encore service assorti de publicité pour l'opérateur.

« Il y a cinq ans ils étaient 10%, aujourd'hui 40% et ils seront sûrement 100% dans cinq ans »

BFM TV, été 2010, directeur de la station « La Grande Motte », en parlant des vacanciers utilisateurs du Wifi.

## A propos de Jicetek

Je m'appelle Jean-Christophe COUDRE et je suis **prestataire indépendant** en informatique depuis fin 2009.

Etant moi-même jeune entrepreneur, j'ai plus particulièrement le désir d'aider et accompagner les personnes démarrant une activité et se retrouvant un peu perplexes devant la somme astronomique d'ordinateurs et de logiciels existants.

Je conseille des TPE et PME quant au choix de leurs outils informatiques, par exemple pour la mise en réseau des postes, les solutions de centralisation de fichiers, j'étudie de façon personnalisée chaque cas, afin de proposer les solutions les plus pertinentes par rapport à l'activité et aux souhaits de chaque client. Je propose aussi le **dépannage** et la **maintenance** des installations informatiques.



## Le Wifi par Jicetek



### Déjà équipé ?

Suite à la lecture de ce document, vous vous demandez peut-être si vous êtes en conformité avec la réglementation actuelle ? Je vous propose la vérification et l'analyse **gratuite** de votre installation afin de valider sa conformité.

### Le hotspot économique.

Si vous êtes propriétaire de chambres d'hôtes ou de gîte rural et que vous souhaitez offrir le wifi, je vous propose une solution économique pour partager une connexion internet ordinaire avec vos clients.

En plus d'être conforme aux obligations légales, cette solution réjouira les hébergeurs **éco-responsables** de par son faible impact énergétique (5W pour la passerelle et 9W pour l'enregistreur de trafic). Il n'y a pas de frais caché ni d'abonnement car l'enregistrement des traces de connexion se fait en local de votre réseau sur un appareil dédié.

### Autres produits et services.

- Hotspot wifi avec revente du service (sms, ticket prépayé, etc.),
- Maintenance d'installations,

- Convergence internet/téléphone/télévision sur IP,
- Gestion, optimisation, et référencement de site web,
- Solutions de messagerie et bureautique professionnelle,
- Gestion de campagne publicitaire Adwords (Google),
- Optimisation de visibilité sur internet,
- Vidéosurveillance par internet...



### Sources et liens utiles :

- [Autorité de régulation des communications électroniques et des postes \[ARCEP\]](#)
- [Code des postes et communications électroniques \[CPE\]](#)
- [Loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme](#)
- [Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet \(HADOPI\)](#)



L'informatique de proximité

Jean-Christophe COUDRE  
114 rue Alexandre Prachay  
95590 Presles

Téléphone : 01 30 34 60 97  
Mobile : 06 48 14 93 13  
Télécopie : 09 55 47 70 95  
Email : jccoudre@jicetek.fr